



**Norske Skog**  
Golbey

***CONCERTATION PREALABLE***  
***PROJET DE CONVERSION D'UNE MACHINE A PAPIER***  
***SUR LE SITE DE NORSKE SKOG GOLBEY***  
***(VOSGES)***

**Compte-rendu**  
**Atelier environnement**  
**2 décembre 2020**

Concertation : 23 Novembre 2020 au 06 Janvier 2021



## Les participants : plus d'une quarantaine, dont

|                       |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Yves BAILLY           | NSG, Président Directeur Général    |
| Bruno TAPIN           | NSG, Responsable projets BOX        |
| Martine BORTOLOTTI    | NSG, Responsable Projets            |
| Eric PINON            | NSG, Ingénieur Process fluides      |
| Céline ROUSSELOT      | NSG, Comptable                      |
| Marie DEFRANOUX       | NSG, Responsable expéditions        |
| Célia François        | NSG, Responsable Marketing          |
| Arnaud Lina           | NSG, informatique                   |
| Jean-Yves BOURGUIGNON | NSG, Responsable Logistique         |
| SERRE Jean-François   | NSG, Directeur Achats               |
| Alexandre DECUNIAC    | NSG, Responsable projet CRE5        |
| Gérard BALAY          | NSG                                 |
| DELAHOUSSE Tristan    | NSG, Responsable projet BOX Adjoint |
| PARRASSIN Corine      | NSG, office Manager                 |
| NUSSBAUM Cyrielle     | NSG, Responsable Communication      |
| Luc MARTIN            | Garant                              |
| Nathalie DURANT       | Garant                              |
| Vuillaume 2           | ASVPP                               |
| BLB 1245              |                                     |
| Nathalie Balay        |                                     |
| Yverdinal             |                                     |
| Bruno Pulligny        |                                     |
| Fourest               | Centre technique du papier          |
| Jean Fleck            | VNE                                 |
| Mme Le Boursicaud     | Antea Group                         |
| Matthieu OGET         | Kalies                              |
| Maurice BARBEZANT     |                                     |
| Olivier MATHIEU       |                                     |
| Jean-Michel SYLVESTRE |                                     |
| Cédric CHABRIDIER     | DREAL                               |
| Raphael               |                                     |
| Evelyne HENRY         |                                     |
| Raphael PLANSON       | MAUFFREY                            |
| Hugues VILLEMIN       | DREAL                               |
| Yverdenal             |                                     |
| Pat et Alain          |                                     |
| Carine BERNARD        | Agence de l'Eau                     |
| Virginie              |                                     |
| Michaël BERGER        | Oiseaux Nature                      |

Tout d'abord, Monsieur BAILLY souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette seconde étape de la concertation préalable, consacrée à l'atelier « enjeux environnementaux ». Il est très heureux de partager ce débat dont l'objectif est de répondre aux questions qui seront posées, et d'échanger sur des sujets qui intéressent ou préoccupent les personnes qui ont bien voulu nous rejoindre.

M. Bortolotti explique que ce débat donnera lieu à un enregistrement audiovisuel afin d'établir le compte rendu. L'enregistrement ne sera pas publié mais le compte rendu le sera. Toute personne qui le souhaite peut consulter notre politique de gestion des données sur le site [Projet-box.fr](http://Projet-box.fr) et notre politique de confidentialité.

Elle propose quelques modalités pratiques pour optimiser les échanges réalisés dans des conditions particulières liées aux contraintes sanitaires. Environ 40 personnes sont connectées. Une hotline est mise en place ainsi qu'un tchat en ligne pour toutes difficultés de connexion. **Le fichier qui va être commenté aujourd'hui sera disponible sur le site [projet-box.fr](http://projet-box.fr)**

Elle précise que les garants, dont le rôle sera précisé ci-après, sont en charge de la modération de cet atelier et se chargent de répartir équitablement le temps de parole aux personnes qui en feront la demande.

La durée prévue du débat est de 2 heures. Il portera sur 3 enjeux identifiés :

- Eau
- Energie : Air/Chaudières / Ecopark
- Autres enjeux (transport, bilan carbone, odeurs ou bruits)

Elle rappelle que le dispositif de concertation préalable est effectué sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du débat public) et passe la parole aux garants, Mme DURAND et M. MARTIN.

NSG (NORSKE SKOG GOLBEY) a saisi la CNDP en application du code de l'environnement qui stipule que tout projet compris entre 150 et 300 millions d'euros doit être soumis soit à un débat public soit à une concertation préalable. La CNDP a validé une concertation préalable et a nommé 2 garants Luc Martin et Nathalie Durand.

La CNDP a été créée en 1995 (Loi Barnier), en 2002 elle est devenue une autorité administrative indépendante. Depuis 2016 une liste de garants a été constituée. Ils sont désignés par la CNDP.

Les garants ont une mission indépendante du Maître d'Ouvrage. Ils veillent à

- La transparence de l'information
- Donner la parole de manière équitable, quel que soit le statut des personnes
- Obtenir des interventions argumentées, de la part des tiers et du maître d'ouvrage

L'objectif est d'associer toutes les personnes concernées par le projet au sens le plus large possible.

La concertation est inscrite dans la loi ; elle permet de débattre de l'opportunité, de ses finalités, des caractéristiques du projet, de ses enjeux/impacts environnementaux, sociétaux et économiques mais également des alternatives à envisager, le cas échéant.

La concertation doit nous amener à débattre, à faire des propositions, des observations, donner son avis, à poser des questions, à indiquer les points de vigilance.

Les garants soulignent qu'il ne faut pas hésiter à faire des cahiers d'acteurs (que l'on peut trouver sur le site [www.projet-box.fr](http://www.projet-box.fr)), à s'exprimer par tous les moyens mis à disposition et à relayer l'information.

Parole est donnée à M. Tapin pour la présentation de NSG et du projet BOX

#### **NORSKE SKOG GOLBEY (NSG) en quelques chiffres :**

- ⇒ 1<sup>er</sup> site de production de papier journal en Europe de l'Ouest, capacité annuelle 570 000 t
- ⇒ 350 collaborateurs.
- ⇒ Montant des investissements cumulés depuis sa construction (1990) : 1 milliard d'euros.

#### **La stratégie de NORSKE SKOG GOLBEY : S'adapter au marché**

- ⇒ Rester compétitif sur le cœur de métier (production de papier journal) en optimisant de manière durable et responsable nos process de production
- ⇒ Diversifier ses activités en entrant sur le marché en croissance du papier d'emballage
- ⇒ Générer des revenus complémentaires en nous appuyant sur nos savoir-faire et expertise principalement autour du bois et du papier

## Le projet BOX

Objectif : Pérenniser notre site en adaptant l'outil de production aux besoins du marché : le papier d'emballage en forte croissance et parallèlement la décroissance du papier journal (développement du e-commerce, recherche d'alternatives durables et recyclages pour les emballages industriels)

### Quelques chiffres (avant/après)

|                                     |                    | AVANT BOX                 | APRES BOX                 |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Matières premières                  | BOIS               | 225 000 T Sèche/an        | 0                         |
|                                     | PAPIERS RECUPERES  | 450 000 t / an            | 450 000 t /an             |
|                                     | CARTONS A RECYCLER | 0                         | 600 000 tonnes/an         |
| Produits finis et tonnages associés | PM1 (*)            | 250 000 t/an<br>(Journal) | 550 000 t/an<br>(cartons) |
|                                     | PM2 (**)           | 330 000 t/an              | 330 000 t/an              |

(\*) Machine à papier 1 (90)

(\*\*) Machine à papier 2 (98)

Donc 2 éléments principaux de changement : arrêt de la consommation de bois et de l'atelier de production de pâtes de bois et l'introduction de matière cartons à recycler. Toute notre production sera à base de fibres recyclées.

Il commente les transformations significatives du site à l'aide d'une vue aérienne, concernant notamment la machine à papier 1 (dite PM1), les nouvelles zones de stockage des balles de cartons, la construction d'une nouvelle chaudière, dite chaudière 7 à déchets plastiques, nouveau stockage des produits finis, sans oublier les investissements nécessaires sur la station d'épuration (nouvelle unité de méthanisation et de filtration). Les modifications restent sur l'empreinte du site tel qu'il est aujourd'hui.

Le calendrier est également présenté avec les différentes étapes de réalisation du projet, jusqu'au démarrage des installations prévues à l'été 2023. Nous sommes actuellement dans la phase d'avant-projet détaillé, avec la concertation préalable. L'enquête publique devrait avoir lieu à partir de l'été 2021.

Il passe la parole à M. Bortolotti.

3 enjeux ont été identifiés en lien avec ce projet :

1. Sécurité des personnes et du site
2. Socio-économiques
3. Environnementaux

Ces derniers enjeux font l'objet de l'atelier de ce jour, avec une question centrale :

**Est-ce que le projet BOX présente des opportunités ou au contraire est-ce qu'il présente des risques environnementaux, et si oui comment NSG les prend en compte ?**

## 1. La gestion de l'eau

### Les prélèvements :

L'eau industrielle est prélevée dans une gravière qui se situe approximativement à 800 mètres du site proche de la Moselle et du canal de l'Est. Les volumes cumulés représentent en moyenne un peu moins de 7 000 000 m<sup>3</sup>/an soit 18 906 m<sup>3</sup>/jour ou 0,22 m<sup>3</sup>/S (moyenne calculée de 2017 à 2019).

80 % des volumes d'eau prélevés sont rejetés dans la Moselle après passage dans notre station d'épuration. En période de sécheresse, le prélèvement d'eau journalier est limité, avec une marche dégradée sur le site.

**Malgré l'augmentation de 52 % des volumes produits avec box, NSG s'engage à ne pas augmenter les volumes prélevés.**

Pour prévenir et tenir compte des changements climatiques et de la raréfaction des eaux de surface, NSG mène par ailleurs une étude préliminaire confiée à la société ANTEA (Mme Leboursicaud représente la société aujourd'hui) pour une exploitation des eaux souterraines en période d'étiage, en complément de l'eau prélevée dans la gravière. Les 1eres conclusions de cette étude :

- Il n'est pas envisageable de substituer 100 % de l'eau prélevée par une exploitation des eaux souterraines
- En revanche, NSG pourrait prélever dans les nappes de grès vosgien, en complément, en période d'étiage

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, il sera nécessaire d'étudier notamment l'impact de ce forage sur l'environnement. L'étude sera confiée également à la société ANTEA.

### Les rejets :

**Les rejets après la mise en place du projet BOX ne seront pas supérieurs à ceux d'aujourd'hui, grâce aux investissements réalisés au sein de la station d'épuration représentant un montant de 10 millions d'euros, ni en quantité, ni en qualité.**

Il est rappelé ici les limites fixées par l'Arrêté Préfectoral de mai 2020 et les résultats moyens en 2019 qui sont tous inférieurs aux limites imposées. Le rejet représente en moyenne 0.17 m<sup>3</sup>/s (15 000 m<sup>3</sup>/j)

A noter que la contribution à la Moselle en DCO (demande chimique en oxygène) ajoutée à la Moselle est limitée à 10 mg/l en tout temps.

Il existe dans certaines cartonneries, une possibilité de produire en circuit fermé.

Il n'est pas envisageable pour NSG de mettre en place un circuit fermé. En effet, il s'agira d'une machine dont le volume de production sera très important, qui sera atteint grâce à une vitesse élevée. Parallèlement, NSG produira les cartons les plus légers du marché pour répondre aux besoins des clients : (entre 70 et 80 g), donc très fragiles. C'est un cercle vertueux, moins de transport, moins de matières premières... La cartonnerie évoquée ci-dessus produit des cartons très épais, très solides qui sont capables d'encaisser les contraintes liées à la fermeture des circuits. Il y a de multiples paramètres dans les circuits fermés dont la hausse importante de concentration des sels dans les circuits (vont faire monter la conductivité) et hausse de la DCO. Quelles conséquences vont avoir ces paramètres dans le processus de fabrication ? l'entartrage des circuits, le colmatage des équipements de production (buses de rinçage, habillages), on va avoir des fortes difficultés d'encrassement, de dépôts qui vont se former dans la feuille de cartons ou journal, ce qui va créer des défauts dans le papier et générer des casses, des pertes de temps et productivité et d'efficacité de la machine.

NSG connaît déjà bien ces phénomènes et elle est déjà dans les meilleures pratiques connues avec le phénomène de moussage dont elle souffre pour le désencrage et donc l'obtention de la blancheur.

On ne sera pas une usine de papier carton uniquement mais un site hybride : journal /Carton, c'est singulier dans le monde papetier.

NSG déploie cependant des efforts significatifs pour tendre vers une production en circuit fermé avec un investissement de 10 Millions d'euros sur la station d'épuration consistant en :

- ✓ Augmentation de la capacité épuratoire de la station par l'ajout d'une ligne de méthanisation pour dégrader la DCO
- ✓ Ajout d'équipement de filtration pour préserver la qualité de l'eau en sortie de la station
- ✓ Augmentation de la circulation de l'eau en interne. NSG consommera 11000 m<sup>3</sup> par jour d'eau recyclée au lieu de 4500 m<sup>3</sup> aujourd'hui.

A ce stade de la présentation, parole est donnée aux représentants des associations écologistes :

M. Fleck (VNE) regrette de ne pas avoir davantage d'information quant à la localisation précise des prélèvements d'eau, le volume et les impacts sur l'environnement. On ne sait pas dans quels délais on pourra avoir des informations précises.

Par ailleurs, en ce qui concerne les rejets, la contribution en DCO ne s'améliore pas alors que l'objectif était de la diminuer pour les associations écologiques. Elle reste au même niveau, 10 mg/L ; notre inquiétude demeure car il faut adapter les quantités de rejets aux débits de la Moselle. Il faut étudier les impacts, les menaces notamment quant à l'alimentation en eau potable de la ville de Nancy notamment. Il faut un objectif DCO adapté.

Réponse NSG :

Prélèvement : L'étude démarrera très rapidement dans les mois qui viennent. La localisation du forage sera précisée dans cette étude.

Mme Leboursicaud intervient pour préciser que le forage sera fait dans la nappe captive des grès vosgiens sur le site. Il y a 2 forages AEP en amont hydraulique à plus de 3 km. Les incidences sur l'environnement restent faibles. Ceci reste à affiner.

Il est rappelé ici que NSG est dans une phase de concertation et pas encore d'enquête publique donc toutes les études ne sont pas finalisées. Cette étude ne fait pas partie du projet BOX.

En ce qui concerne les rejets, M. Fleck précise que les mois d'été il a été constaté une concentration très importante de boues aux points de rejet due à un très faible niveau de la Moselle.

Il n'y a pas de mesures faites à cet endroit, NSG ne peut donc préciser la constitution de ces sédiments.

Sur la question de la DCO ajoutée à la Moselle, NSG met en œuvre des processus pour tenir la valeur limite en période d'étiage.

M. Fleck ajoute que la limite de DCO avait été calculée avec un débit de la Moselle qui n'est plus le même aujourd'hui. Quel est l'impact sur la qualité de l'eau, notamment l'eau potable. Est-ce qu'il y a un suivi de l'agence de l'eau.

Il y a des stations de suivi à plusieurs endroits, les résultats sont accessibles sur le site de l'Agence de l'Eau.

En ce qui concerne l'acceptabilité du milieu, notamment en période d'étiage, une étude d'impact a été confiée à la société KALIES. Nous étudions les impacts eau/air actuellement et en tenant compte du projet.

M. Fleck en prend note mais aimerait savoir quels sont les impacts actuels ? L'Etat initial et l'état projeté sont présentés dans le dossier.

M. Menneret (particulier) prend la parole et s'interroge sur la pollution thermique notamment lorsque le débit de la Moselle est faible. Les rejets sont à environ 30°C, la limite est fixée à 35° dans l'arrêté préfectoral du 15 mai 2020 en cas d'utilisation d'une épuration anaérobie. Nous avons des dispositifs de refroidissement, la station d'épuration ne pourrait pas fonctionner à des températures très hautes.

M. Fleck note l'incohérence de l'administration puisque la température limite a été portée à 35° ce qui ne va pas dans le bon sens en période d'étiage. Il faudra adapter à la réalité du milieu.

Il est rappelé ici que 35° est une limite à ne pas dépasser et non pas la température des rejets en tout temps.

M. Berger (oiseaux nature) intervient : il a noté que NSG refroidissait les effluents à l'aide de tours. Quels sont les impacts au niveau de la légionellose, des gaz à effet de serre ?

C'est effectivement un problème majeur que NSG suit régulièrement, des mesures très régulières sont effectuées, des entretiens réguliers. NSG a un système de suivi et de prélèvement réguliers pour vérifier l'absence de légionelles.

Mme Mousty, Direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Nancy, demande si NSG a une obligation dans son arrêté préfectoral pour le suivi des substances dangereuses quant aux effluents rejetés ?

La liste des substances dangereuses suivies est indiquée ci-dessous. Il s'agit du système SRR (Suivi Régulier des Rejets) sur notre point de rejet à la Moselle, selon un dispositif concerté avec l'Agence de l'eau, dont le contenu est disponible dans la rubrique Documentation de suite projet-box.fr

| Éléments constitutifs du paramètre SDE |                              |
|--|------------------------------|
|  | Code SANDRE                  |
| Anthracène                             | 1458                         |
| Benzène                                | 1114                         |
| Benzo(a)pyrène                         | 1115                         |
| Benzo(b) fluoranthène                  | 1116                         |
| Benzo(k) fluoranthène                  | 1117                         |
| Benzo(g,h,i)perylène                   | 1118                         |
| Di (2-éthylhexyl) phtalate (DEHP)      | 6616                         |
| Ethylbenzène                           | 1497                         |
| Fluoranthène                           | 1191                         |
| Indeno (1, 2, 3-cd) pyrène             | 1204                         |
| Naphtalène                             | 1517                         |
| Nonylphénols                           | 6598 (somme de<br>1957+1958) |
| Octylphénols                           | 6600 (somme de<br>1920+1959) |
| Toluène                                | 1278                         |
| Tributylétain cation                   | 2879                         |
| Xylènes                                | 1780                         |

Monsieur Villaume (association ASVPP) intervient :

Peut-il y avoir des problèmes d'Arsenic ?

Réponse NSG : Nous n'avons aucune raison de le penser en raison des matières premières utilisées. Nous n'avons pas d'inquiétude particulière sur ce point.

Est-ce que le fait d'utiliser des cartons va modifier la qualité des rejets ?

Comme précisé précédemment le changement majeur est l'arrêt du bois en tant que matière première. En revanche, il y aura de grandes quantités d'amidon qui sera utilisé pour améliorer la solidité, une partie va se dissoudre et arriver à la station. C'est la raison principale pour laquelle NSG prévoit une 2<sup>ème</sup> ligne de méthanisation, afin de doubler la capacité épuratoire. Il y aura donc une grande quantité à l'entrée, mais à la sortie, la quantité sera proche d'aujourd'hui. Toute la ligne en place sera capable d'absorber ce flux.

## 2. Energie / Air

### Le parc de chaudières

Pour répondre aux besoins liés au projet box, nous devons augmenter notre consommation de vapeur de 35 %.

En revanche, nous réduirons la consommation électrique de 32 % de l'électricité en raison de l'arrêt de production de pâte de bois qui est très consommatrice d'électricité.

NSG disposera de 7 chaudières :

N° 1 est à l'arrêt.

N°2 : chaudière principale qui produit de la vapeur à partir de biomasse et déchets non dangereux, capacité de production 104 tonnes par heure. Elle sera remplacée par chaudière 6, relative au projet CRE5 (commission de régulation de l'énergie, appel d'offre 5), porté par Veolia, avec la même capacité de production de vapeur mais avec une puissance thermique supérieure car elle alimentera une turbine qui va produire de l'électricité en quantité supérieure.

Les chaudières 3, 4, et 5 sont au gaz, ce sont des chaudières de secours et d'appoint.

La chaudière 7 est une nouvelle chaudière elle est nécessaire pour produire la vapeur nécessaire au projet BOX pour 75 tonnes par heure. Elle brûlera les CSR (combustibles solides de récupération).

Pourquoi une nouvelle chaudière 7, et pourquoi ne pas incinérer les CSR dans la chaudière 6 ? La chaudière 6 répond aux besoins du projet CRE et doit consommer de la biomasse et des déchets non dangereux (230 000 tonnes par an de bois de classe B qui provient en majorité du grand Est et 166 000 tonnes par an de boues de désencrage et refus de trituration), comme exigé par les autorités dans le cadre de CRE5. Pour la chaudière 7, NSG va utiliser les plastiques issus du recyclage des cartons, (35000 tonnes sèches par an, complétées par 15 000 tonnes sèches venant de l'extérieur dans un rayon de 150 km.

La chaudière 6 est dimensionnée pour remplacer la chaudière 2, elle approvisionnera NSG, Pavatex et Michelin (Green valley). La communauté d'agglomération d'Epinal réfléchit maintenant à l'implantation d'un Ecopark. La chaudière 6 n'a pas vocation à approvisionner les nouvelles activités qui pourraient s'y implanter. Eventuellement, cas par cas, NSG pourrait fournir de la vapeur en très petites quantités, pour des petites entreprises par exemple.



## **Rejets atmosphériques :**

Il est rappelé ici que l'arrêté préfectoral 1590/2006 fixe les valeurs limites de rejet. Il existe une commission de suivi du site (CSS) qui suit les rejets. Cette commission se réunit une fois par an avec les différentes instances qui nous suivent. On prend en compte les impacts cumulés avec CRE

La société KALIES a calculé les impacts cumulés des projets CRE5 et BOX. En fonction des résultats, NSG pourra proposer si nécessaire des limites de rejets inférieures de manière à maintenir des risques sanitaires acceptables.

Parole est donnée aux représentants des associations :

Monsieur FLECK estime que les réponses ne sont pas satisfaisantes par rapport aux déclarations dans la presse, sur l'ecopark, il y a contradiction entre ce qu'il a été dit et ce que dit maintenant NSG. La chaudière n'aurait pas vocation à alimenter l'ecopark alors qu'on a justifié cet ecopark par les synergies avec NSG. De plus pourquoi construire Chaudière 7 si Chaudière 6 est dimensionnée pour répondre aux besoins de NSG. Pourquoi les CSR ne sont-ils pas incinérés dans chaudière 6 ?

Monsieur Bailly explique qu'il n'y a aucune contradiction. NSG souhaitait étudier les possibilités d'améliorer ses résultats. La mutualisation semblait une bonne alternative. NSG a mutualisé l'approvisionnement en bois, la station d'épuration, le poste de garde le pont bascule avec PAVATEX. La mutualisation ne concerne pas que la vapeur.

NSG a travaillé pendant 2 ou 3 ans sur de nombreux projets, par exemple la production de protéines pour l'alimentation animale. Ces projets ont été abandonnés. C'est un virage stratégique qui a été décidé en transformant une de ligne de production.

Les chaudières 6 et 7 sont dimensionnées pour NSG, Pavatex et Michelin. Nous n'avons pas un site dimensionné pour alimenter de gros projets sur l'ecopark.

Si une entreprise a de faibles besoins en vapeur, nous pourrions éventuellement l'alimenter. Dans l'avenir, après quelques années de production, si nous améliorons suffisamment nos processus en optimisant notre consommation de vapeur, il pourra être intéressant de mutualiser. Mais ce n'est pas d'actualité à ce jour.

Par contre, on peut fournir en électricité. Certaines entreprises aimeraient s'implanter et n'ont pas forcément besoin de vapeur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est rappelé ici l'historique du projet CRE5. Ce projet a commencé fin 2017. NSG a décidé de répondre à l'appel d'offre CRE5 pour construire des centrales à énergie renouvelables et renouveler le parc énergétique français. NSG a déposé son dossier en 2019. Le projet box n'était pas encore « sur la table ».

NSG a été désigné comme lauréat de l'appel d'offres en décembre 2019 avec des paramètres fixés, entérinés, qu'il n'est plus possible de négocier.

En mai 2020, le projet BOX prend forme, avec une augmentation du besoin énergétique, d'où la nécessité de construire une chaudière 7.

Le projet CRE va se poursuivre, le dossier a été déposé depuis plus de 6 mois et est instruit par les autorités. Les CSR amenés avec le carton recyclé vont être incinérés dans une chaudière dédiée. C'est le schéma le plus efficace énergétiquement.

M.BERGER comprend bien que l'on ne dimensionne pas des chaudières sur des projets hypothétiques, mais rappelle que lors du débat du 23 novembre il n'était pas question de répondre à des besoins de petites tailles, mais uniquement NSG. Par ailleurs, il a noté qu'il n'était plus possible de revenir sur les caractéristiques de la

chaudière 6, pour quelles raisons ? Enfin, en ce qui concerne les rejets atmosphériques, il n'y a aucune limite dans l'arrêté concernant les CSR.

Concernant la chaudière 6, la CRE a lancé des appels d'offres nationaux aux industriels. Il y a des spécifications à respecter (sur les combustibles, l'électricité...). Des propositions d'industriels qui sont actés dans les réponses aux appels d'offres. La CRE désigne un certain nombre de lauréats qui bénéficient de subventions pour construire le projet. Si un des industriels venait à modifier son projet pour un des paramètres, il pourrait être retoqué par les autres candidats qui n'ont pas été lauréats.

Le candidat qui voudrait renégocier pourrait se voir refuser le projet et les subventions. De même, si le délai de réalisation n'est pas respecté, des pénalités conséquentes pourraient être appliquées et les amoindries. Nous ne pouvons donc pas changer les paramètres.

Quant aux limites des rejets de la chaudière 7, elles seront fixées quand la chaudière démarrera.

Enfin, M. Bailly explique de nouveau que la chaudière 7 est dimensionnée pour répondre aux besoins de NSG. Elle doit produire 900 000 MWh, 800 000 pour NSG et 100 000 pour Pavatex & Michelin comme c'était prévu depuis le début. Si les besoins de ces entreprises sont satisfaits et qu'une entreprise a besoin de vapeur, NSG pourra lui en fournir. Mais elle ne produira pas plus que ce qui lui est nécessaire.

M. Fleck demande quel serait l'intérêt pour une entreprise d'acheter de l'électricité à NSG ? Quel est par ailleurs l'intérêt de la proximité des entreprises ? On sacrifie des terrains agricoles sans raison valable. Il y a d'autres espaces industriels disponibles.

NSG fait partie des électro intensifs et consomme 1 Million de MWh par an. A ce titre, NSG bénéficie d'un tarif très intéressant.

NSG a l'autorisation par l'Etat de revendre de l'électricité.

La consommation d'électricité du site va diminuer de 32 %, il y aura en conséquence une capacité non négligeable de revendre de l'électricité.

### 3. Les autres enjeux :

#### Transport

- Augmentation de 85 camions par jour, répartis sur 15 heures (6 camions par heure)
- Augmentation du trafic sur la RD 166A
  - o + 4,6 % pour le projet box
  - o + 1,7 % pour le projet CRE5

Nous expédions 30 à 40 % de notre production par rail alors que la moyenne nationale est de 10 %.

Des projets sont à l'étude pour développer le transport combiné (rail-route). Les résultats de l'étude sont attendus début 2021.

D'autres actions sont mises en place pour limiter l'impact carbone (augmentation du taux de rechargement des camions (de 30 à 50%), optimisation des chargements des poids lourds, utilisation de véhicules à carburants alternatifs).

Résultats attendus : limitation de l'impact sur le bilan carbone à + 11 %, diminution de 6,3 % des rejets de d'oxyde d'azote et de 10,4 % des émissions de particules fines.

#### Bilan carbone

Si les chiffres sont globalement meilleurs dans la situation projetée, le chiffre relatif à la consommation de CSR 13000 t à 95000 t augmente de façon considérable, ce qui amène une augmentation du bilan carbone de 65 %.

### Bruits

Une campagne de nuisance a été réalisée dans la limite de propriété et à proximité des zones d'habitation proches du site, de jour comme de nuit. Les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires.

### Odeurs

Des investissements sont prévus pour que la situation soit similaire à la situation actuelle.

Nous allons passer du bois aux cartons pour PM1, ce qui aura un impact sur nos process et notamment une forte réduction de l'agent de blanchiment que nous utilisons pour la pâte de bois, avec une forte réduction de quantité de soufre, donc nous nous attendons à une forte baisse des odeurs car il y aura moins d'H2S.

Des investissements sont prévus sur la machine à papier et sur la station d'épuration. Nous allons canaliser les odeurs et les traiter plutôt que de les répandre dans l'atmosphère. La PM1 sera équipée d'une hotte plus performante.

Nous allons mettre en place un suivi et contrôle des activités bactériennes car l'amidon favorise la prolifération de bactéries qui pourrait générer des odeurs et mettre en place un silo de pré acidification avec canalisation des odeurs sur la ligne de méthanisation.

Ces investissements devraient nous permettre d'améliorer nos résultats.

Questions / remarques :

M. Fleck

Transports : Est-ce les chiffres présentés prennent en compte tous les paramètres : BOX, CRE, cendres, bois... ?

L'intégralité des paramètres est prise en compte dans les chiffres communiqués. Il ne faut pas oublier que l'arrêt de l'approvisionnement en bois, qui entraîne une diminution le nombre de transport, et compense en partie l'augmentation globale. Tout est étudié, y compris les aménagements d'accès au site, la gestion des flux, etc

M. Menevret

L'augmentation du bilan carbone due au plastique est énorme. Cela paraît contradictoire avec les décisions relatives à la neutralité carbone.

NSG est conscient de cet impact. Les chiffres sont parlants, + de 630 %. Il faut voir que nous sommes dans une boucle de recyclage des cartons, il y a des plastiques dans les cartons et il faut les traiter, soit en enfouissement, ce n'est pas une solution environnementale acceptable, soit par la valorisation énergétique, mais à notre connaissance il n'y pas de solution à ce jour. Il faut une solution aux déchets. Nous en subissons les conséquences pour notre bilan carbone.

La fin du plastique est prévue pour 2040.

M. Menevret ajoute qu'en plus NSG achète des plastiques à l'extérieur. Ce sont des plastiques issus de recyclage.

NSG aura une chaudière neuve avec les meilleures technologies disponibles (MTD) en matière d'incinération de déchets (document disponible sur le site projet-box). Peut-être vaut-il mieux que ces déchets soient incinérés dans cette chaudière. Il n'y a pas actuellement de réponses idéales.

Le bilan n'est vraiment pas favorable en valeur absolue, mais on est 191 kg/t sur production actuelle et sera à 204 kg/T dans le futur.

Par ailleurs NSG est engagée dans un programme de reboisement pour limiter en partie l'impact carbone.

M. Berger

Quels sont les rejets sur ce type d'incinérateur, nous n'avons aucune donnée, ça serait bien d'avoir une vision, sachant qu'il y a plusieurs provenances des déchets, il peut y avoir un effet cocktail, des réactions chimiques. M. Berge aimerait avoir quelques données sur ces rejets.

Nous sommes limités à 100 mg par Nm<sup>3</sup> au niveau des oxydes d'azote sur cette nouvelle chaudière ce qui est plus bas que nos normes de rejet sur nos chaudières actuelles. C'est la réglementation à date qui s'applique.

Pour compléter et donner une référence sur CH<sub>2</sub> on est en limite à 300 mg/Nm<sup>3</sup> sur les oxydes d'azote, on sera donc à 100 mg/Nm<sup>3</sup> sur cette nouvelle chaudière ainsi que sur la chaudière 6.

Concernant la chaudière 7, il faut que l'étude aille à son terme, on pourra communiquer les chiffres dès que nous les obtiendrons.

On a une baisse d'oxyde d'azote de 40 % en volume total annuel sur la chaudière 6 par rapport à la chaudière 2, il en est de même pour les poussières, avec meilleures technologies disponibles en produisant la même quantité de vapeur.

NSG est actuellement en concertation préalable, la procédure va se poursuivre, puis l'enquête publique, toutes les données non disponibles actuellement seront mises à disposition en complément de ce qui est présenté aujourd'hui par rapport aux études en cours.

M. Fleck : il faut examiner les flux, les volumes rejetés par rapport à l'existant.

M. Fleck s'interroge sur le devenir des boues de station et des digestats, quelle sera leur valorisation ou seront-elles incinérées dans la chaudière 6 ?

Nos boues de station sont mélangées aux boues de désencrage, déshydratées, incinérées dans la chaudière 2, à l'avenir elles iront dans la chaudière 6. On parle des boues du décanteur primaire et des boues du secondaire et tertiaire.

Pour la partie méthanisation, nous ne parlons de méthanisation de végétaux mais d'effluents liquides donc il n'y a pas de digestats, on va avoir une croissance bactérienne dans le réacteur, qui peut être valorisée vers les unités de méthanisation qui ont besoin de recharger leur réacteur si les conditions font que leur faune bactérienne est détériorée.

C'est une opportunité de revendre à d'autres utilisateurs et d'avoir pour nous un stock de bactéries anaérobies sur site en cas de dégradation de la faune bactérienne.

Sur l'aspect flux, ce sont bien les flux par rapport à l'acceptabilité du milieu qui seront examinés dans l'étude d'impact.

Question sur la surveillance au niveau des sols : en ce qui concerne les retombées atmosphériques, on a une surveillance imposée par rapport à la chaudière 2 qui est réalisée aux points pertinents sous les vents dominants par rapport aux retombées, on surveille les retombées des métaux lourds dans les mousses et sur certains légumes, accumulateurs de métaux lourds. Ces surveillances se poursuivront.

Question sur la surveillance des dioxines : oui surveillance dans le lait dans les exploitations environnantes.

M. Villaume demande quelles sont les nombres de rejet chez Novasteam : elles sont en ligne, nous en prendrons connaissance, chaque site a ses particularités. NSG doit répondre à d'autres exigences.

Mesure de station dans la périphérie de l'usine rejet dans l'air ?

Kaliès : dans le cadre de l'Etude d'impact on doit réaliser un état de l'environnement, et donc des mesures de qualité de l'air ont été réalisées à certains endroits, on a des données sur la qualité de l'air, qui seront jointes au dossier de demande d'autorisation

M.Barbezan : Est-ce qu'il y aura un suivi constant dans l'usine ? Il y a des capteurs sur nos cheminées pour mesurer les paramètres, l'Apave contrôle régulièrement et vérifie qu'ils fonctionnent bien, donnent les bonnes valeurs ces mesures vont perdurer.

M.Villaume : Est-ce qu'il y d'autre projets au niveau des CSR ?

Oui effectivement, 500 000 t/an pour Dombasle + Novasteam, projets en cours d'étude.

La question se pose sur le plan d'approvisionnement global régional de ces différentes usines de production d'énergie, on évalue cette question pour construire notre schéma énergétique, on évalue les risques à long terme, moyen terme, sur notre capacité à s'approvisionner sur les 15 000 t/an.

Contrôle PCB : ce paramètre est regardé, à vérifier

Les résultats en termes de contrôle atmosphériques sont disponibles et discuté au travers du comité de site annuel.

Est-ce qu'il a des valorisations matière pour les plastiques, il y a des études, mais quand il y a des mélanges la revalorisation est compliquée. Il y a surement des progrès en matière de R&D, NSG suit les évolutions.

Valorisation du plastique par mélange par double cyclone ? oui certainement, nouvelles technologies commencent à poindre.

Le tri des vieux cartons engendre 5 % de contaminants.

Monsieur Fleck demande des précisions sur les motivations quant à l'adaptation de la stratégie, justifiée par le développement du e-commerce ; est-ce que cela ne va pas contribuer au développement des grosses plateformes type Amazon ?

Ces nouveaux modes de consommations sont indéniables, NSG produit du papier journal, or ce secteur connaît une chute structurelle. La consommation de papier est passée de 12 millions à 4 millions en quelques années. Une chute de 23 % est prévue pour 2020 en raison de la crise sanitaire. NSG est en mode survie.

En revanche, le carton est en croissance. NSG cherche à pérenniser son activité. D'autres projets ont été à l'étude. Notre outil de production peut s'adapter parfaitement à la production de cartons, qui reste le secteur le plus prometteur. D'autres usines prévoient la même transformation.

Pour conclure, il faut insister sur l'aspect vertueux du projet : NSG va créer un outil moderne pour produire des cartons très légers, ce qui induit des économies en ressources et une transition du papier kraft vers un carton 100 % recyclé.

## Conclusion

Les garants rappellent que le site projet-box.fr est à disposition pour ajouter toutes autres questions ou commentaires, jusqu'au 6 janvier 2020

Il est rappelé ici les dates des prochains ateliers et les différentes modalités offertes aux habitants pour s'exprimer.

Y. Bailly remercie les intervenants pour leur participation dans ce contexte si particulier et pour la pertinence de leurs questions et remarques qui nous aider à NSG à préparer le dossier. Il remercie également les garants pour leur aide dans la préparation de cette réunion et leur modération.